

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 25 (1995)
Heft: 6

Artikel: Patricia Fantham : "Au secours des résidents!"
Autor: Probst, Jean-Robert / Fantham, Patricia
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-828969>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Patricia Fantham: «Au secours des résidents!»

Depuis 1991, Patricia Fantham préside aux destinées de Résid'EMS, l'Association pour le bien-être des pensionnaires d'établissements médico-sociaux. Au début, elle enregistrait une centaine de plaintes par année. Qu'en est-il aujourd'hui?



Patricia Fantham, présidente de Résid'EMS

Photo Y. D.

Est-ce que vous constatez une amélioration de la situation?

— Oui, heureusement. Actuellement, il y a moins d'appels, ce qui est bon signe. Et ils touchent plus à la qualité de la vie dans les EMS.

Il reste pourtant un grand travail à effectuer au niveau des homes?

— D'abord, il faut signaler qu'il n'existe pas un organe de surveillance officiel de l'Etat. Nous constatons une grande disparité entre les prestations. On dit aux pensionnaires: payez et taisez-vous! C'est la première chose à changer. Le droit à la plainte est mon cheval de bataille.

Quels sont vos contacts avec les directeurs des EMS et où en sont vos relations?

— Il est important de conserver le dialogue avec la direction. On résout tous les problèmes à force de bonne volonté.

Et quels sont vos contacts avec les pensionnaires des EMS?

— Les contacts sont bons, mais vous savez, ces gens sont résignés. Souvent, lorsqu'un problème intervient, ils répondent: «Ce n'est pas la peine de porter plainte, de toute façon ça ne changera rien...»

Pourtant, des problèmes existent toujours au sein des EMS?

— Oui et ils sont souvent liés à la non-écoute des personnes âgées. Par exemple, une dame se plaignait de douleurs abdominales. Réponse du personnel soignant: «Oh, elle se

plaint toujours!» Le troisième jour, on a dû hospitaliser la vieille dame et le lendemain elle décédait d'une péritonite...

Quels sont les cas de litiges les plus fréquents?

— En général ce sont des cas mineurs, un régime qui n'est pas suivi, une sorte de thé qui n'est pas servi. Et puis, il y a des cas plus graves, liés au manque de personnel. Nous les signalons au Département de la santé publique. En cas de litige, un pensionnaire changera d'établissement. Très souvent, les problèmes sont résolus.

Peut-on dire aujourd'hui que tout va bien dans le monde des EMS?

— Non, on ne le dira pas. En revanche, tout va un peu mieux.

Interview: J.-R. P.

Jura: homes sous surveillance

Datant d'un peu plus de cinq ans, l'organisation des homes médicalisés et des foyers (non médicalisés) donne satisfaction dans le Jura.

Par un infirmier-conseil attaché au Service cantonal de la santé, l'Etat surveille la gestion des homes, veille aux compétences des directeurs, du personnel soignant et d'animation et à la qualité des prestations fournies. L'Etat a créé l'Association jurassienne des institutions pour personnes âgées (AJIPA)... qui agit de manière à assurer une bonne coordination entre les homes.

Tous pratiquent un tarif journalier identique. La part de ce forfait non couverte par la rente AVS du pensionnaire lui est versée sous forme de prestation complémentaire, déduction faite de la fortune éventuelle, de l'argent de poche et des primes d'assurances-maladie. Les soins pro-

digués sont facturés à part et remboursés par les caisses-maladie. La législation cantonale confère à l'infirmier-conseil la compétence de surveiller étroitement (tous les trois mois) la gestion financière et technique des homes. Ce contrôle porte sur la dotation en personnel, les qualifications de ce dernier et celles des directeurs.

Le canton ne dispose pas d'un organisme indépendant qui traiterait les doléances des pensionnaires. Ces réclamations sont traitées aussi bien par le Service de la santé que par l'AJIPA. Aucune doléance n'a porté jusqu'à présent sur des questions graves. Le principal souci des mois écoulés était de réduire l'ampleur des listes d'attentes. En favorisant le maintien à domicile, on a contribué à résoudre cette question. Mais les taux d'occupation des homes, (entre 95% et 100%) ne mettent pas à l'abri d'un retour de manivelle que le vieillissement des gens permet de craindre.

Victor Giordano